

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Placement privé de 500 000 \$

Rimouski, le 7 mai 2009 – Ressources Appalaches (APP-TSX-V) annonce un placement privé au montant maximum de 500 000 \$ qui s'adresse aux investisseurs qualifiés et aux salariés, membres de la haute direction, administrateurs et consultants. Cette offre consiste en l'émission d'unités au prix de 1 000 \$. Chaque unité comprend 10 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action et de 10 000 bons de souscription.

Chaque bon de souscription d'une durée de 5 ans permet de souscrire une action ordinaire au prix de 0,12 \$ par action jusqu'au 31 octobre 2009 et au prix de 0,15 \$ par action jusqu'au 30 avril 2010. Après cette date, le prix d'exercice du bon de souscription sera ajusté mensuellement selon le cours de l'action moyen pondéré du mois précédent et selon certaines autres conditions inscrites à la convention de souscription.

Toutes les souscriptions complétées à l'aide d'un intermédiaire feront l'objet d'une rémunération de 6 % et toutes les souscriptions complétées à l'aide d'un courtier feront l'objet d'une rémunération de 10 %.

Ces titres seront sujets à une période de détention de quatre mois. Ce placement a reçu l'approbation conditionnelle de la Bourse de croissance TSX.

Le produit du placement sera engagé pour le fonds de roulement et pour des travaux d'exploration sur des propriétés situées au Canada.

La Société a réalisé une première clôture pour un montant de 175 000 \$ en date des présentes.

Des informations additionnelles peuvent être obtenues auprès de la Société. Naviguez sur notre site internet www.ressourcesappalaches.com.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

– 30 –

Pour informations :

André Proulx
Président
418-724-0901

Christian Guilbaud
Relation avec les investisseurs
514-813-7862

info@ressourcesappalaches.com